
DIPLÔME D'EXPERTISE COMPTABLE

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY SUR LA SESSION DE MAI 2025

Le jury du diplôme d'expertise comptable s'est réuni le mardi 1^{er} juillet 2025 à 14h, à la maison des examens (SIEC) à Arcueil afin de délibérer sur les résultats de la session de mai 2025.

Le présent rapport traitera de l'obtention du diplôme d'expertise comptable par la voie de l'examen (I), puis par la voie de la VAE (II) et terminera par des remarques et informations complémentaires (III).

I – L'obtention du diplôme d'expertise comptable par la voie de l'examen

Une présentation synthétique de la session (A) sera suivie de remarques spécifiques à chacune des épreuves (B).

A. Présentation synthétique de la session.

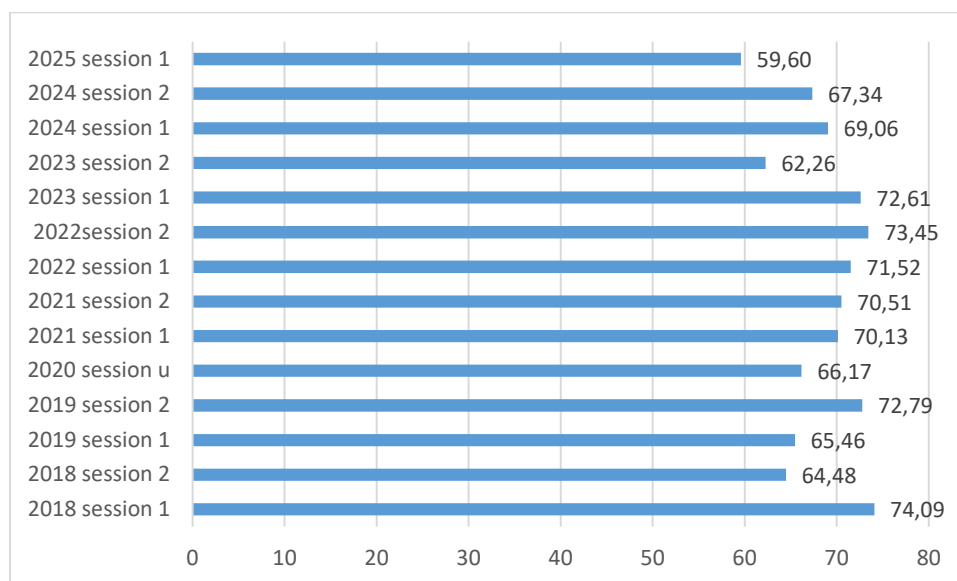
2 258 candidat(e)s se sont présentés à la session de mai 2025 dont 1 032 candidat(e)s diplômables. Le taux de candidat(e)s diplômables de 45,70 se situe dans une fourchette basse par rapport aux sessions précédentes.

	Mai 2023	Novembre 2023	Mai 2024	Novembre 2024	Mai 2025
Nombre de candidat(e)s inscrit(e)s	1 623	2 075	2 210	2 411	2 258
Nombre de candidat(e)s diplômables	785	1 052	976	1 185	1 032
Taux de candidat(e)s diplômables (%)	48,37	50,69	44,16	49,15	45,70

Le nombre des candidat(e)s a atteint un nouveau record pour une session de mai. La clause dite de « grand-père »¹ explique en partie cette situation, ainsi que les résultats aux épreuves écrites des sessions précédentes.

¹ Régime transitoire prévu à l'article 37 de l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales

A la session de mai 2025, 614 candidat(e)s ont été diplômé(e)s après délibération, soit un taux de réussite de 59,60 un peu inférieur à celui des dernières précédentes sessions.



Les 614 diplômé(e)s, sont des femmes pour 42,35 % et des hommes pour 57,65 %. Le taux de réussite des candidates (60,19%) demeure supérieur à celui des candidats (59%).

	Hommes	Femmes
Nombre de candidat(e)s diplômables	600	432
Nombre de candidat(e)s diplômés	354	260
Taux de réussite	59	60,19

En termes de résultats, la moyenne la plus élevée à cette session s'élève à 15,40 sur 20 avec un report de notes et à 14,89 sur 20 sans report. La moyenne la plus basse est de 5,42 sur 20 avec report de notes et de 5,31 sur 20 sans report. La moyenne la plus basse est de 5,31 sur 20 avec deux notes éliminatoires et une note reportable.

Un peu moins d'un tiers des candidat(e)s (31,43 %) obtiennent leur diplôme sans note reportable. Ils ont présenté les trois épreuves à cette session. Ce pourcentage est sensiblement le même que celui des sessions antérieures.

421 candidat(e)s (soit 68,57 %) ont bénéficié d'un report de notes à savoir :

- 56 pour l'épreuve 1 ;
- 36 pour l'épreuve 2 ;
- 13 pour l'épreuve 1 et le mémoire ;
- 1 pour l'épreuve 2 et le mémoire ;
- 315 pour les épreuves 1 et 2.

La répartition des moyennes générales obtenues par les candidat(e)s diplômé(e)s se présente de la manière suivante :

Moyenne générale DEC	[10 ; 11[	[11 ; 12[	[12 ; 13[	[13 ; 14 [	[14 ; 15[	[15 ; 20]
<i>Mai 2025</i>	37,46%	28,01%	22,15%	9,94%	2,28%	0,16%
<i>Novembre 2024</i>	34,5%	28,9%	23,9%	9,5%	2,8%	0,4%
<i>Mai 2024</i>	30 %	31,3 %	21,2 %	12,3 %	4,2 %	1 %
<i>Novembre 2023</i>	24,6 %	33,1%	23,4 %	12,5 %	4,7 %	1,7 %
<i>Mai 2023</i>	18,9 %	32,3 %	25.6 %	15,3 %	6,5 %	1,4 %
<i>Novembre 2022</i>	23,6 %	32,5 %	23,4 %	14,9 %	4,2 %	1,4 %
<i>Mai 2022</i>	28,6 %	27,9 %	25,8 %	12,6 %	4 %	1 %
<i>Novembre 2021</i>	28 %	33,6 %	23,8 %	10,1 %	4 %	0,5 %
<i>Mai 2021</i>	27,3 %	31,4%	23,7 %	11,5 %	5,6 %	0,5 %

La répartition des notes de la session de mai 2025 est similaire à celle de novembre 2024. Par rapport aux sessions antérieures, le tassement des moyennes générales se poursuit : presque deux tiers des candidat(e)s diplômé(e)s obtiennent une moyenne comprise entre 10 et 11,99 sur 20 et les moyennes supérieures à 14 sur 20 sont de moins en moins nombreuses (seulement 11 candidat(e)s). Sur les 1 032 candidat(e)s diplômables,

- 328 sont éliminés, dont 56 candidat(e)s qui disposaient d'un nombre de points supérieur ou égal à 80.
 - o 1 candidat(e) a une note éliminatoire à l'épreuve de déontologie.
 - o 170 candidat(e)s ont une note éliminatoire à l'épreuve de révision légale et contractuelle.
 - o 195 candidat(e)s ont une note éliminatoire au mémoire.
 - o 37 candidat(e)s ont obtenu deux notes éliminatoires.
 - o Un candidat a obtenu trois notes éliminatoires.
- 77 candidat(e)s sont ajourné(e)s car leur total de points est inférieur aux 80 points requis pour l'obtention du diplôme. Leurs moyennes varient entre 8,54 et 9,74 sur 20.

B. Remarques spécifiques à chacune des épreuves.

L'examen des résultats obtenus aux différentes épreuves permet de formuler les remarques suivantes :

▪ *L'épreuve de déontologie et de réglementation professionnelle*

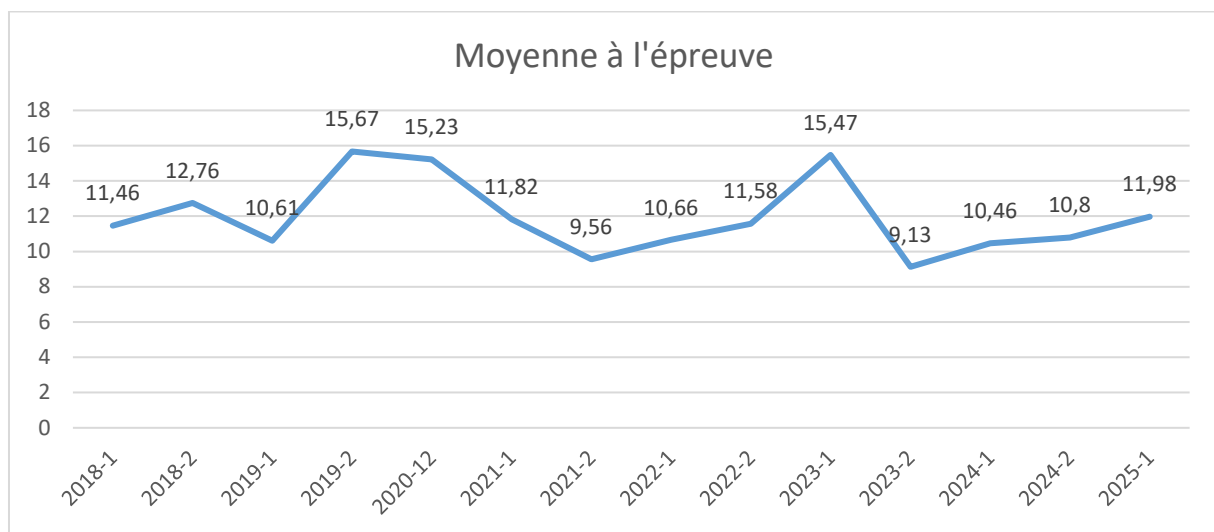
L'épreuve de déontologie se présentait sous la forme d'un questionnaire à réponses courtes (QRC).

Sur les 1 325 candidat(e)s inscrits, 1 227 se sont présentés.

- 1 026 candidat(e)s ont obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne (83,62%) ;
- 178 une note supérieure ou égal à 6 et inférieure à 10 (14,51%) ;
- 23 une note éliminatoire (1,87%).

La note la plus basse est de 0,88 sur 20 et la plus élevée est de 18 sur 20. La moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 11,98 sur 20, ce qui correspond à la fourchette haute de cette épreuve sous la forme d'un QRC.

Comme pour les sessions précédentes, la partie dédiée à la déontologie de l'expert-comptable est beaucoup mieux réussie que celle relative à la déontologie du commissaire aux comptes. La correction des copies révèle au demeurant que certains candidat(e)s font des confusions entre les règles déontologiques applicables aux experts-comptables et celles applicables aux commissaires aux comptes. Il est important de rester précis dans les termes retenus malgré l'attente de réponses synthétiques de la part des examinateurs.



Même si cette épreuve n'est affectée que d'un coefficient un, les candidats auraient tort de négliger cette épreuve.

▪ *L'épreuve de révision légale et contractuelle*

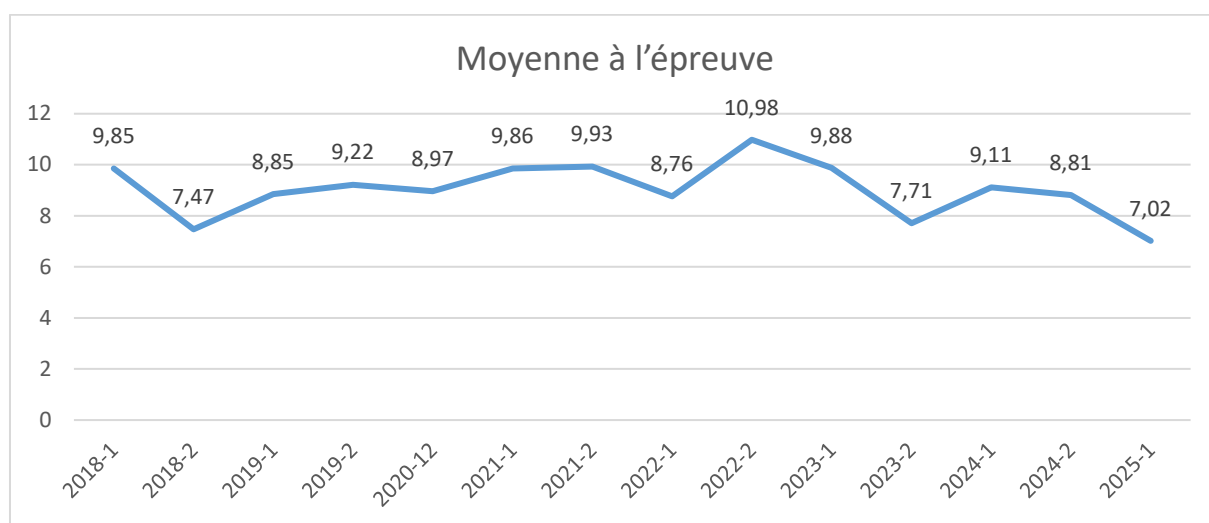
L'épreuve n° 2 comportait trois dossiers indépendants. Le premier dossier sur 8 points traitait de la nomination d'un commissaire aux comptes, des conséquences fiscales de la cession d'un immeuble et d'autres points particuliers. Le deuxième sur 6 points abordait des problèmes induits par une

augmentation de capital réservée aux salariés et de différentes options possibles. Le troisième sur 6 points également portait sur des difficultés comptables et fiscales.

Sur les 1 717 candidat(e)s inscrits, 1 597 se sont présentés.

- 207 candidat(e)s ont obtenu la moyenne (12,96%).
- 866 une note supérieure ou égal à 6 et inférieure à 10 (54,23%) ;
- 524 une note éliminatoire (32,81%).

La moyenne de l'épreuve de 7,02 sur 20 est inférieure aux moyennes des précédentes sessions. Plus de la moitié des candidat(e)s ayant composé obtiennent une note éliminatoire car la grande majorité d'entre eux ont à peine abordé le troisième dossier qui était le plus facile.



Il est rappelé aux candidat(e)s qu'une lecture attentive de l'ensemble du sujet est indispensable avant de composer. Par ailleurs, il est conseillé aux candidat(e)s de ne pas consacrer trop de temps à une question au détriment des autres et de ne pas systématiquement traiter les dossiers indépendants dans leur ordre d'apparition du sujet.

▪ *L'épreuve de rédaction et de soutenance du mémoire*

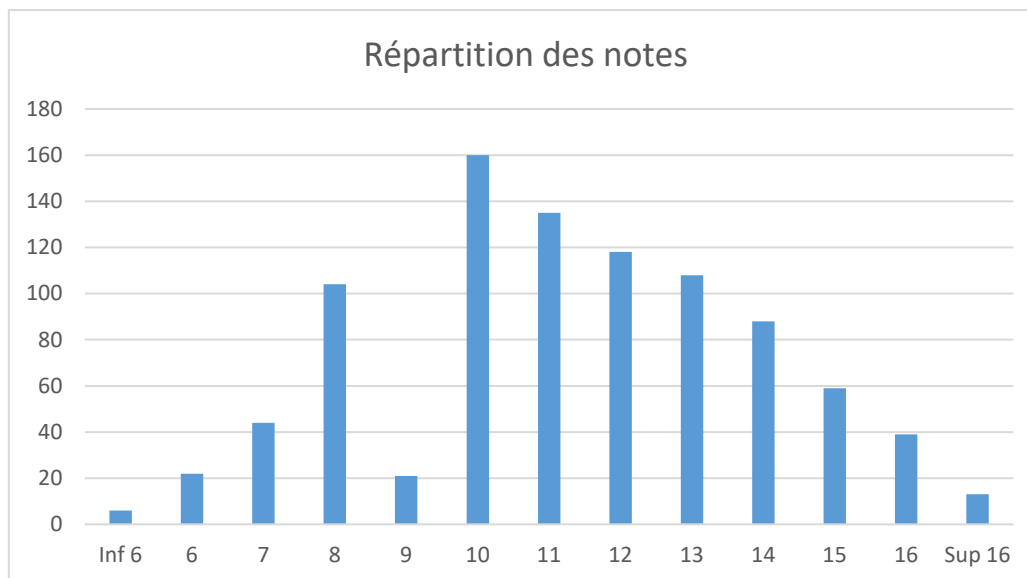
925 candidat(e)s ont soutenu leur mémoire lors de la session de mai 2025. Ce chiffre est un record car le cap des 900 soutenances n'avait jamais été dépassé à une session de mai.

Sur les 925 candidat(e)s inscrits, 918 ont soutenu leur mémoire.

- 721 candidat(e)s ont obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne (77,95%)
- 197 une note éliminatoire (21,30%)

La moyenne de l'épreuve de 11,30 sur 20 est comparable à celle des sessions précédentes.

Les notes des 917 soutenances de la session, s'échelonnent entre 3 et 19 sur 20. Un peu plus de 20% des candidat(e)s n'obtiennent pas la moyenne à l'épreuve. Moins d'un tiers des candidat(e)s valident l'épreuve avec 10 ou 11 sur 20 et plus de 45% des avec une note comprise entre 10 et 12 sur 20.



Sur le mémoire, quelques points sont à retenir :

- Désormais, les mémoires seront déposés sur la plateforme DEXCO. L'ensemble des fichiers déposés ne doit pas excéder 60 Mo. Les candidat(e)s doivent impérativement se conformer aux prescriptions décrites dans la note du jury aux candidats du 8 juillet 2025.
- Les annexes ne peuvent excéder 100 pages. Les annexes ne sont pas un fourre-tout : seuls les documents nécessaires à l'accompagnement du texte principal doivent figurer dans les annexes et le texte doit y faire référence en due place. Elles doivent en outre respecter les règles élémentaires de confidentialité et être le cas échéant anonymisées.
- Un soin particulier sera apporté à la présentation du mémoire sur la forme et tout particulièrement l'orthographe.
- La demande d'agrément est un « contrat » passé entre le candidat et les examinateurs. Le titre et le plan sont validés et par conséquent définitifs. Ils ne peuvent en aucun cas être modifiés. Présenter en soutenance, un mémoire dont le titre et/ou le plan ont été modifiés, signifie très souvent que la demande d'agrément n'avait pas été aboutie. Le candidat n'avait pas suffisamment mûri sa réflexion au moment de la demande d'agrément et se trouve contraint d'ajuster son plan lors de la rédaction.
- De même, les candidat(e)s qui indiquent vouloir changer de sujet parce qu'ils ne parviennent pas à obtenir l'agrément (décision 4.1) sur un sujet donné, doivent effectivement changer de sujet. Ils déposeront une nouvelle demande d'agrément, réellement différente de la précédente. Cette nouvelle demande ne se limitera pas à la reformulation du titre initial afin que la demande soit soumise à un autre examinateur.
- La demande d'agrément doit respecter les mêmes règles de forme que le mémoire en termes de taille de police, de marges, de nombre de caractères, d'interlignes...

II – L'obtention du diplôme d'expertise comptable par la voie de la VAE

Sur les 51 candidat(e)s engagé(e)s dans l'obtention du DEC par la voie de la VAE, 26 étaient diplômables. Ils présentaient les épreuves complémentaires, prescrites par le jury à l'issue de l'entretien lié au dépôt du Livret 2.

Sur ces 26 candidat(e)s, 15 obtiennent le diplôme en validant la ou les épreuves manquantes à savoir :

- Le mémoire : 11 candidat(e)s
- L'épreuve 1 : 3 candidat(e)s
- L'épreuve 1 et le mémoire : 1 candidat

Pour les 25 candidat(e)s non diplômables, 5 candidat(e)s ont validé l'épreuve 1 et aucun candidat(e) l'épreuve 2.

III – Remarques et informations complémentaires

Le jury souhaite porter à la connaissance des candidat(e)s les éléments suivants :

- Le jury remercie les examinateurs pour l'aide apportée et les efforts consentis pour la correction des épreuves écrites de la session compte tenu du nombre d'inscrits. Leur concours a permis de délibérer selon le calendrier initialement prévu.
- La note du jury à l'attention des candidats a été modifiée. La nouvelle version en date du 8 juillet 2025 a été adoptée par le jury national.
- Il est rappelé aux candidat(e)s que, les demandes d'agrément peuvent être déposées au fil de l'eau. Cette année encore, plus de 700 demandes d'agrément ont été transmises au SIEC dans les 72 heures qui précèdent la date butoir du délai de six mois permettant de soutenir son mémoire en novembre. Cette manière de faire, allonge très significativement le délai de traitement de ces demandes déposées *in extremis*. Par ailleurs, en cette période de très haute activité, les examinateurs risquent d'utiliser eux-mêmes au maximum le délai de réponse octroyé. La période potentielle de rédaction du mémoire, dans l'hypothèse d'un retour favorable à la demande d'agrément est réduite d'autant.

Je profite de la rédaction de ce premier rapport pour remercier très chaleureusement mon prédécesseur Martial Chadeaux et la Vice-Présidente Marie-Pierre Mairesse pour leur confiance et tout le travail mené au cours de ses quinze dernières années au service infaillible du DEC.

Le 25 août 2025,

Christiane Föll

*Maître de conférences à l'université Paris 1 Panthéon - Sorbonne
Présidente du jury du DEC*